

## APPEL DE CANDIDATURES

### Groupe de travail sur les inondations pluviales

**Profil recherché : expertes ou experts du milieu académique québécois**

#### Contexte

Les épisodes de pluies torrentielles qui ont affecté le Québec ces dernières années ont mis en évidence les défis liés à l'imperméabilité des sols urbains et à la capacité des infrastructures individuelles et municipales à évacuer l'eau, causant des inondations pluviales et des refoulements d'égout. Ces pluies ont causé d'importants dommages aux bâtiments et aux infrastructures routières et ont généré des impacts sociaux et psychosociaux.

Le Bureau d'assurance du Canada indique avoir reçu plus de 70 000 réclamations liées à l'événement de la tempête post-tropicale Debby à l'été 2024, à l'échelle du Québec. Selon les premières estimations de la firme Catastrophe Indices and Quantification Inc., les dommages sont estimés à environ 2,5 G\$.

Par ailleurs, à la suite de cet événement, plus de 9 300 demandes d'aide financière ont été déposées au Programme général d'assistance financière lors de sinistres. Ce programme est administré par le ministère de la Sécurité publique. Ce ministère estime que plusieurs demandes ne sont pas admissibles, car les dommages causés par des infiltrations d'eau de surface ou par des refoulements d'égouts peuvent faire l'objet d'une couverture d'assurance.

Les experts sont d'avis que les changements climatiques conduiront à une augmentation de la fréquence et de l'intensité de ce type de pluies. Il apparaît donc nécessaire d'adapter la façon d'aménager le territoire afin de rendre les communautés plus résilientes.

Le soutien gouvernemental en matière de gestion des risques et de l'adaptation des territoires face aux inondations pluviales est diffus et aucun ministère n'offre d'accompagnement spécifique aux organismes municipaux sur la gestion des risques et pour l'adaptation de leur territoire face aux inondations pluviales. Or, la gestion des risques liés à ce type d'inondation nécessite une action coordonnée et concertée des groupes d'intervenants, notamment en aménagement du territoire, en urbanisme, ainsi que sur le plan technique et financier.

Les municipalités disposent de compétences et d'outils pour intervenir en matière de gestion durable des eaux de pluie pour, notamment, encadrer l'utilisation du sol ou la construction de logements. L'implantation, la mise aux normes et le maintien des réseaux d'infrastructures d'eau pluviale sont sous la responsabilité des municipalités, tout comme la création d'infrastructures vertes, de parcs éponges ou de rues éponges.

Dans ce contexte, **la mesure 9A** du [Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie 2020 -2028 \(PPTFI\)](#) prévoit la mise en place d'un groupe de travail pour examiner la problématique et formuler des recommandations en matière d'inondations pluviales.

En collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et le Fonds de recherche du Québec (FRQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est responsable de constituer un groupe de travail composé d'un coordonnateur, d'expertes et d'experts ainsi que de représentantes et représentants du milieu municipal.

## Mandat

Le groupe de travail a pour mandat d'examiner les problématiques en matière d'inondations pluviales et de formuler des recommandations afin d'étayer les réflexions concernant l'intervention gouvernementale en matière de gestion des inondations au Québec. Par ailleurs, d'autres ministères et organismes gouvernementaux pourraient soutenir les travaux du groupe de travail. Enfin, le MAMH fera les arrimages avec le comité directeur interministériel en adaptation mis en place par le MELCCFP.

Les recommandations devront être concrètes et adaptées aux réalités des régions touchées par les problématiques d'inondations pluviales. Elles devront tenir compte des leçons tirées de la tempête Debby de l'été 2024 et des données relatives aux aléas liés aux inondations pluviales. Les recommandations viseront à enrichir et à compléter les mesures déjà en place ou à proposer de nouvelles approches.

Au sein du Groupe de travail, les personnes expertes du milieu académique auront à :

- À partir de leurs champs d'expertise, participer aux échanges et donner leur avis sur les données et documents qui sont portés à leur attention dans le cadre des travaux ;
- Participer aux consultations et aux rencontres du groupe de travail : 3 rencontres selon les thématiques des ateliers, environ 1h30 chacune. Les périodes de travaux actifs du groupe de travail seront de la fin du mois de mai à la fin du mois de juin, puis du mois d'octobre à novembre ;
- Participer, au besoin, à certaines rencontres *ad hoc* avec le coordonnateur du groupe de travail (durant l'été selon les disponibilités) ;
- Commenter le rapport préliminaire et final produit par le coordonnateur du groupe de travail ;

La préparation des rencontres, des documents, des ordres du jour et la production des livrables sont assurées par le coordonnateur du Groupe de travail mandaté par le MAMH.

La **date d'entrée en fonction** visée est le 15 mai 2026. La **durée du mandat** est du 15 mai au 30 novembre 2026, non renouvelable.

## Composition

Le groupe de travail est composé d'un total de 10 ressources provenant :

- des associations municipales (deux membres) ;
- des communautés métropolitaines (deux membres) ;
- de conseillers ou conseillères scientifiques en chef de certains organismes municipaux (un maximum de trois membres) ;
- de trois experts ou expertes issues du milieu académique québécois dont les spécialités sont en lien avec les inondations pluviales ainsi que l'un ou plusieurs des objets de recherche suivants :
  - Contexte gouvernemental et cadre réglementaire
  - Gouvernance et leviers d'action des différents acteurs
  - Besoins en connaissances actuelles et projetées sur les inondations pluviales et leurs risques (ex. : ingénierie, cartographie, intelligence artificielle, santé des communautés, etc.)
  - Financement et assurabilité
  - Solution d'adaptation (efficacité, faisabilité, acceptabilité)
  - Communication et sensibilisation

## Profil recherché – experts du milieu académique québécois

Le présent appel de candidatures vise à combler les **trois postes d'expertes ou experts du milieu académique québécois**. Pour voir sa candidature considérée, la personne doit :

- A- Avoir obtenu un Ph. D. et être actuellement à l'emploi d'un [établissement reconnu par le FRQ](#) pour gérer des subventions ;
- B- Avoir une expertise en recherche en lien avec un ou plusieurs des objets ciblés ;
- C- Être active ou actif au Québec en termes de recherche dans un champ d'expertise en lien direct avec un ou plusieurs des objets ciblés à la page précédente ;
- D- Avoir publié des articles scientifiques dans des revues avec évaluation par les pairs et produit ou participé à la production de rapports de recherche, de mémoires, d'avis ou autres types de publication destinées à des décideurs, gestionnaires ou intervenants (ou destinés à un public non académique).

La participation au Groupe de travail se fait à titre bénévole et personnel et non en tant que représentante ou représentant de l'organisation employeuse ou du groupe ou réseau de recherche auquel la personne est rattachée, le cas échéant.

Les personnes retenues pour participer au groupe de travail devront éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts en lien avec les travaux du groupe. Elles devront déclarer dès que possible toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent au MAMH afin que celle-ci soit gérée.

## Processus de sélection

Le comité de sélection, sous la responsabilité du FRQ, sera composé de personnes mandatées par le Fonds incluant un maximum d'une personne représentante du MAMH. À l'issue de ce processus, le FRQ recommandera les candidatures pour nomination par le MAMH.

## Soumettre une candidature

La date limite pour soumettre une candidature est le **24 avril 2026**.

L'annonce des personnes retenues se fera par voie de communiqué dans la semaine du 11 mai 2026.

Pour soumettre votre candidature, vous devez soumettre un CV (format PDF) comprenant les informations utiles pour l'analyse au regard des éléments listés dans la section « Profil recherché ». Le choix du gabarit de CV est laissé à votre discrétion.

Veillez transmettre votre curriculum vitae à **partir du lien suivant** :

<https://forms.cloud.microsoft/Pages/ResponsePage.aspx?id=Wl5rGOYLP02aCGQv3LlyN2jEGM7ew25AttyVILg87YpUMk1OWjNQNzBGQIQzT1NMOExTNjIWQ0lDNyQlQCN0PWcu>

Si vous avez des questions, merci de les faire parvenir à l'adresse suivante : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca).

## Procédure de dépôt des candidatures

La soumission d'une candidature s'effectue en deux étapes distinctes et obligatoires.

### Étape 1 – Soumission du formulaire en ligne

La personne candidate doit dûment remplir et transmettre le formulaire de candidature accessible par le lien indiqué dans le présent appel.

### Étape 2 – Dépôt du curriculum vitae (CV)

Une fois le formulaire soumis, un message de confirmation s'affichera à l'écran, lequel contiendra un lien permettant de déposer le curriculum vitae (CV) dans un espace sécurisé.

Important : une candidature sera considérée complète uniquement lorsque les deux étapes auront été réalisées. Toute candidature pour laquelle le formulaire aura été soumis sans dépôt du CV ne sera pas analysée.

Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer que l'ensemble des étapes a bien été complété avant l'heure de clôture indiquée.

## Protection des renseignements personnels

Vous devez fournir votre curriculum vitae si vous souhaitez soumettre votre candidature pour siéger au groupe de travail. La gestion des renseignements personnels recueillis dans le cadre de ce processus de recrutement se fera en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la « Loi sur l'accès »), à laquelle est assujetti le FRQ.

Votre curriculum vitae sera analysée par le personnel autorisé du FRQ, qui en fera l'analyse du point de vue de l'admissibilité. Le curriculum vitae des personnes candidates admissibles seront ensuite communiqués aux membres siégeant au comité de sélection (personnes mandatées par le FRQ et une personne représentant le MAMH). Toutes ces personnes se seront préalablement engagées à en assurer la confidentialité.

Le FRQ communiquera au MAMH les curriculums vitae des personnes dont les candidatures seront recommandées pour nomination.

La communication et la conservation des renseignements personnels transmis dans le cadre de ce processus de recrutement s'effectueront par le biais du service infonuagique du FRQ, qui répond aux exigences du gouvernement du Québec.